

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DAC 480** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Gabriel et Lolette de Combret  
78 avenue de Wagram à Paris 17e.

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Gabriel et Lolette de Combret 78 avenue de Wagram à Paris 17e ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Gabriel et Lolette de Combret 78 avenue de Wagram à Paris 17e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Dans cet immeuble Gabriel et Lolette de Combret ont accueilli le Conseil National de la Résistance en 1943 et 1944 ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 200 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2020 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**